

Aristote, Saussure et la convention du signe

Aristotel, Saussure și convenția semnului

Vincenzo PARDO

CAER EA 854, Université de Provence

E-mail: enzo.pardo@gmail.com.

Abstract

We propose a new critical reading of Aristotle and Saussure, a new point of view on the conventionalist thesis, the composition of acoustic and articulatory sign, and the limits of arbitrariness of the sign. We will show that the more congenial translation of κατά συνθηκην [kata suntheken], expression of a primitive thesis of the "conventional arbitrariness" and, anticipated in the De Interpretatione of Aristotle, rather than "for convention" we believe, it would be "for composition".

Rezumat

Propunem o nouă lectură critică a lui Aristotel și Saussure, un nou punct de vedere asupra tezei convenționaliste, compoziției semnul acustic și articulator, cât și asupra limitelor arbitrarității semnului. Vom arăta că traducere mai potrivită a sintagmei κατά συνθηκην [kata suntheken], expresie a tezei primitive a tezei „arbitrarității convenționale”, anticipată în De Interpretatione a lui Aristotel, ar fi, credem, nu „pentru convenție”, ci, mai degrabă, pentru compoziție.

Key- words: Aristotle, Saussure, sign, convention, composition, motivation.

Mots-clés: Aristote, Saussure, signe, convention, composition, motivation.

Cuvinte cheie: Aristotel, Saussure, semn, convenție, compoziție, motivație.

La thèse «conventionnaliste» est ici l'objet de nos réflexions, et nous discutons plus particulièrement son expression fondatrice *κατά συνθηκην* [kata suntheken] et sa traduction «par convention» dont l'interprétation ne nous convainc pas. Puis, en déplaçant notre centre d'intérêt de la pensée aristotélicienne aux principes saussuriens, nous passerons du thème de la convention à celui de l'arbitraire du signe.

La doctrine d'Aristote restée intacte pendant vingt siècles fera, à la fin du XIX^e siècle, l'objet d'une intégration fondamentale de la part de Saussure qui, en s'appropriant le principe aristotélicien, en sanctionnera le caractère axiomatique.

Nous nous proposons ici de revenir sur l'argument, à la lumière de nouvelles considérations que nous avons mûries, n'étant pas tout à fait convaincu qu'Aristote soutenait une théorie primitive de l'arbitraire du signe.

L'attribution de la thèse conventionnaliste au philosophe de Stagire se fonde quasi exclusivement «sur les quatre premiers chapitres du *De Interpretatione* où l'expression *κατά συνθηκην* [kata suntheken] apparaît trois fois» [1].

La fortune de cette expression est due, entre autres, à Ammon qui dira dans le commentaire du *De Interpretatione* que *κατά συνθηκην* [kata suntheken] correspond à *θέσει* [thesei]; les deux expressions auraient le même signifié, c'est-à-dire «par position» [2].

L'interprétation d'Ammon sera reprise dans la lecture latine plutôt simpliste de Boèce qui dans les *Commentarii in librum Aristotelis*, sous l'influence d'Ammon, translittérera la formule aristotélicienne en *secundum placitum*.

[...] L'acception selon laquelle les *ὀνόματα*, «noms, mots», signifient *κατά συνθηκην*, c'est-à-dire qu'ils sont composites et articulés (par opposition au cri des bêtes, signifiant «oui», mais globalement, sans articulation en parties), a été interprétée comme signifiant que les *ονόματα* ont le sens de *ad placitum* «par décret», par convention (Boèce traduit ainsi l'expression aristotélicienne). Ainsi sont nées l'idée et la théorie de l'arbitraire conventionnel qui, du monde ancien à travers le Moyen-âge, sont parvenues jusqu'aux temps

modernes et jusqu'à nous. Cette idée est présente dans la notion de « légisigne » proposée par Pierce et se présente dans les cours de Ferdinand de Saussure dont est issu le *Cours de linguistique générale*. Dans ces leçons toutefois d'autres acceptions et des idées différentes de l'« arbitraire » sont envisagées [3].

Et De Mauro poursuit *sic*:

Si nous examinons ces mots [...] français *aller* et ses équivalents dans d'autres langues : *andare* pour l'italien, *ire* pour le latin, *βαίνειν* pour le grec, *to go* pour l'anglais, *menni* pour le hongrois, *yuku* pour le japonais [...], dans un cas seulement (*naso, nasus, nose, nez*) nous voyons quelques similitudes, mais dans les autres mots nous trouvons des différences radicales dans la forme signifiante. Ces cadres factuels étaient déjà connus des savants grecs du V^e siècle av. JC., et les amenèrent à décréter que « le mot *chien* ne mord pas » et que le rapport entre référent et forme du signifiant n'est pas réglé par « nature », *φύσει*, mais par « loi », *νόμο*, ou par « accord », *θέσει* [4].

Certes, dans l'ensemble, ces exemples justifient l'arbitraire radical, comme le définit De Mauro, mais ils pourraient rentrer dans ce que nous dénommons les « mouvements élémentaires spatiaux » qui ont été l'objet d'un de nos précédents essais [5]. De plus, dans le cas du signifiant *nez*, nous relevons des similitudes avec les phonies de langues différentes : Saussure dirait qu'il s'agit de points de vue différents. Considérons la correspondance suivante : latin *domus*, français *domicile, demeure*, paléoslave *domŭ*, védique *damū-nas*, indoeuropéen **domu-*, ancien indien *patir dan* et *dam patīū*, grec *δεσπότης* [despotes] et *δέσποινα* [despoina] et homérique *δω* [dó] « maison ». La « linéarité de la substance sonore » de ces signifiants est garantie, dans le cas présent, par un unique dénominateur commun (ou repère phonique) : la racine indoeuropéenne **dem*.

Le même raisonnement vaut pour 86% des latinismes italiens, dont le caractère conservateur est fidèle aux archétypes de la langue latine [6]. Et pour 76% des mots romans (comparé à un stérile 10% des lexèmes patrimoniaux) qui ont envahi la langue anglaise [7].

Nous pourrions citer d'innombrables exemples, mais une telle énumération n'a pas sa place ici, nous préférons poursuivre le fil de notre réflexion. Nous disons, à propos de la linguistique d'Aristote, que « les traductions dans les langues modernes suivent toutes le sillon des interprétations d'Ammon et de Boèce : *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken] est rendu par le terme « conventionnelle » ou par des termes théoriquement proches comme « institutionnelle » [8], « arbitraire » ou « historiquement motivé » [9].

Afin de concrétiser nos observations, nous partons justement du signifié littéral de l'expression grecque *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken]. Le mot *συν-θηκην* [suntheken] dérive du verbe *συν-τιθημι* [suntithemi] et, ce dernier, présente les acceptions suivantes :

1. «poser ou établir, avec d'autres individus, une chose en fonction d'un but». Il rend la même idée que le latin *con-ventio* « convention, pacte, accord ».
2. «mettre ensemble, connecter différentes choses afin de créer une chose nouvelle». Il correspond au latin *com-positio* «composition, combinaison, synthèse».

Les langues comme le latin ou l'italien forcent, en lexicalisant de façon différente les deux champs sémantiques, leurs locuteurs respectifs à choisir à chaque fois l'un ou l'autre des signifiés. Avec *συν-θηκην* [suntheken] au contraire, les deux acceptions conservent une forte capacité de s'invoquer réciproquement. Les locuteurs et les lettrés de l'ancienne Grèce pouvaient, s'ils le voulaient, prononcer avec emphase une acception plutôt qu'une autre, mais la langue dans laquelle ils pensaient leur permettait d'utiliser indifféremment les mots *συν-θηκην* (suntheken) et *συν-τιθημι* [suntithemi] sans être obligé de les différencier [10].

Une question se pose, à la lumière de cette réflexion lexicale : y a-t-il une relation entre l'idée de compositionnalité qui est à la base de l'arbitraire relatif dont Saussure était le promoteur et cette deuxième acception qui renvoie à la *compositio*, dont est porteur le verbe *συν-τιθημι* [suntithemi] ? Comparons les deux concepts saussurien et aristotélicien.

Nous commençons par des fragments du *De Interpretatione* d'Aristote, où apparaît l'expression *κατὰ συνθηκην* :

Le nom est certainement une voix qui signifie *κατὰ συνθηκην*, et sans détermination temporelle, si elle est séparée du reste, aucune partie de la voix n'a de sens. Dans le nom *χάλλιπος*, en effet, la partie - *ιπος* [cheval] en soi ne signifie rien, contrairement à ce qu'il se passe dans le syntagme *χαλδός ιπος* [beau cheval]. Cela ne se vérifie ni dans les noms simples ni dans les noms composés.

En effet, en tant que nom simple la partie [-*ιπος*] n'a pas de sens ; dans les noms composés, la partie tend à la signification mais, si elle est séparée du reste, elle ne signifie rien, ainsi dans le nom *επαχτροχελής* [navire de course] la partie - *χελής* [rapide] ne signifie rien [11].

Lo Piparo commente ce passage en ces termes :

κατὰ συνθηκην est simplement traduit par « conventionnelle », il faut reconnaître une contradiction entre l'énonciation de la thèse (« le mot est une voix qui signifie conventionnellement ») et les arguments avec lesquels la thèse est étayée. Aristote relie deux concepts au terme théorique *κατὰ συνθηκην* et aucun des deux n'a de relation directe et immédiate avec la convention [12].

En effet, les concepts qui n'ont aucune relation directe avec l'idée de conventionalité et qu'Aristote associe au terme théorique *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken], sont selon Lo Piparo les suivants :

a) Les mots sont des assemblages phoniques composés et articulés car ils sont formés de parties. En d'autres termes, plus strictement aristotéliens : les mots, étant composés de parties, sont le résultat d'un procédé générant une composition phonique.

b) Aucune des parties qui concourent à former le nom-mot, n'a un signifié autonome. La voix ne devient mot qu'au terme d'un processus de composition phonique appelé *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken] [13].

Le mot est une voix qui signifie *κατὰ συνθηκην*, il est le verbe (*verbum*) dans son acception vocale, et le signifié vocal est le fruit de la synthèse du composé phonique, et non de ses parties constituantes.

L'expression *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken] dans le texte est corrélée à deux phénomènes qui dans la linguistique aristotélienne sont, du point de vue conceptuel, inséparables : les procédés phono- articulatoires des voix qui sont des mots ; les processus générant la signification des voix- mots [14].

Donc, seules les voix décomposables en parties, articulées, signifient *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken]. Cette caractéristique transforme les voix génériques et significatives en mots. En outre :

La signification *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken] des voix-mots n'est pas dérivable de leurs parties constituantes, pas même dans le cas où les parties constituantes sont elles-mêmes des voix-mots. Le signifié vocal est le résultat final et non la donnée initiale : c'est le but ultime du processus de génération articulatoire et il n'est identifiable avec aucune des parties articulatoires prises isolément [15].

Dans un passage ultérieur, le 16a 26-29 du *De Interpretatione*, Aristote s'exprime ainsi :

Le nom est *κατὰ συνθηκην* : aucun nom n'est par nature, sauf quand [X] devient symbole, étant donné que même les sons qui ne sont pas des lettres, comme par exemple les sons non humains des animaux, montrent quelque chose mais qu'aucune partie d'eux-mêmes n'est un nom [16].

Une lecture simpliste pourrait donner l'impression, et l'a effectivement donnée pendant des siècles, que dans ce passage Aristote voulait opposer le *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken] à la *phúsei*. En réalité, Aristote, en ne spécifiant pas le sujet grammatical du verbe *devenir* (*γενηται* dans le passage grec), a incité les linguistes à se concentrer uniquement sur la dichotomie « convention » et « nature ». Mais si nous considérons que le sujet, X de *γενηται* [genetai], est *φωνή σημαντική* [phoné semantiké], la « voix significative » comme Lo Piparo et Coseriu [Coseriu 1981, 5-13] [17], l'ont suggéré, alors l'interprétation du passage change radicalement. Pourquoi ?

Parce qu'Aristote souligne que « le nom est voix significative ». Pas une quelconque voix mais une voix significative, et pas non plus une quelconque voix significative mais une voix significative par composition [kata suntheken]. En fait, et Lo Piparo l'explique très bien :

Le passage commence avec un lapidaire το δε κατὰ συνθηκην [to de kata suntheken] qui peut être paraphrasé par : maintenant, je vous donne l'explication de ce que j'ai voulu dire quand j'ai défini le nom avec cette voix particulière qui, non seulement est significative, mais qui est aussi κατὰ συνθηκην [kata suntheken]. Il est donc clair que lorsqu'Aristote explique le κατὰ συνθηκην [kata suntheken] en disant que cette caractéristique s'obtient quand X devient symbole, l'inconnu X ne peut être que la voix significative et la caractéristique déterminante κατὰ συνθηκην [kata suntheken] ne peut être attribuée qu'à elle seule [18].

Par conséquent, nous affirmons qu'aucun nom ne se définit par convention mais qu'il existe quand la voix significative devient symbole, parce qu'un mot-nom n'est pas seulement une voix significative par composition [κατὰ συνθηκην] mais aussi un symbole. Au sens de Saussure, le symbole ne maintient pas un rudiment de lien avec la réalité. En va-t-il de même pour les coups de trompette d'Aristote ou pour le symbole de la justice ?

Le mot-symbole - soutient Aristote - est une voix significative particulière qui résulte d'un processus de génération spécifique indiqué par l'expression κατὰ συνθηκην et qui reste encore à préciser [19].

Le nom est κατὰ συνθηκην [kata suntheken], selon Aristote, dans les termes suivants : aucune voix significative n'existe intrinsèquement par nature, et aucune voix significative n'existe nécessairement en tant que mot-symbole ; chaque mot-symbole est, par contre, nécessairement une voix significative.

Ce n'est pas tout. Aristote poursuit sa réflexion sur la nature conventionnelle (?) du langage, en reprenant l'exemple que nous avons cité précédemment, des sons non humains des animaux qui montrent quelque chose sans qu'aucune partie d'eux-mêmes ne soit un nom [16, 20].

Ces bruits ne peuvent pas être considérés comme des noms pour la simple raison qu'ils sont inarticulés, qu'ils n'ont pas de composant et, comme nous le verrons, on ne lit pas en eux la linéarité sonore du signifiant, comme le disait Saussure.

Par référence au concept susnommé, on pourrait associer au passage du *De Interpretatione* les affirmations suivantes: c'est un langage ce corps particulier qui peut être décrit par rapport à trois caractéristiques: l'articulation phonique, l'articulation logico-cognitive, la représentation par l'écriture alphabétique (étant donné que seules les voix verbales sont alphabétiquement transcrites, parce que l'écriture alphabétique est la seule qui capture cet ensemble de caractéristiques que seules les voix verbales possèdent).

- Donc: selon Aristote, le nom, voix décomposable en parties, articulée, est une voix significative par composition;
- La voix est naturelle mais le fait d'attribuer des signifiés par la voix, est le résultat d'un procédé intentionnel, motivé, celui de la composition, qui part d'une substance naturelle: la voix;
- Aristote confère par conséquent à l'expression grecque κατὰ συνθηκην [kata suntheken] une nature syntactico-compositionnelle.

Saussure exhortait ses disciples à chercher et à trouver ce qui ne retient guère les linguistes, c'est-à-dire les limitations de l'arbitraire. Voyons s'il réussit à nous éclairer en ce qui concerne ce procédé auquel la tradition a attribué une nature «conventionnelle» et que nous, par contre, définissons de procédé « compositionnel » intrinsèquement lié justement à ce caractère linéaire du signifiant qui anéantit la liberté du signe.

Nous partons de l'arbitraire relatif. Saussure s'exprime de cette façon: «le signe peut être relativement motivé» [21]. Donc, *vingt* est immotivé, mais *dix-neuf* ne l'est pas au même niveau, «parce qu'il évoque les termes dont il se compose et d'autres qui lui sont associés» [22].

Le sens de l'arbitraire relatif peut être résumé par l'idée que les signes composés ne sont pas tout à fait immotivés ; ils doivent leur forme à celle d'autres signes qui les composent.

Et dans une langue, il y en a tant de signes composés. Certes, une marge d'arbitraire reste, au moins dans la détermination de la composition. Le numéral qui en français se compose comme *neuf*, en chiffres romains se compose comme IX ; le numéral qui en français se compose comme *soixante-dix* en italien se compose comme *settanta*. Donc la composition est à la base de l'arbitraire relatif [23].

Le procédé de composition serait à la base de l'arbitraire relatif, et selon ce que nous avons déduit de la relecture de la pensée aristotélicienne, signifier par composition n'est pas conventionnel ni immotivé. Est-ce correct ?

Et avec ces mots s'exprime Saussure à *propos de la motivation*:

[...] la motivation n'est jamais absolue. Non seulement les éléments d'un signe motivé sont eux-mêmes arbitraires [...], mais la valeur du terme total n'est jamais égale à la somme des valeurs des parties. [...]. Tout ce qui a trait à la langue en tant que système demande, c'est notre conviction, à être abordé de ce point de vue, qui ne retient guère les linguistes: la limitation de l'arbitraire. C'est la meilleure base possible [24].

Pour De Mauro aussi,

La tâche de la linguistique est d'étudier les limitations de l'arbitraire qui concernent non seulement les mots relativement motivés, mais aussi tous les mots, même les plus absolument arbitraires en eux-mêmes, car tous font partie d'un système solidaire de signifiés et de signes, comme totalité dans la langue et dans les syntagmes possibles [...]. D'où l'idée que la spécificité est dans la linéarité du mot, ou mieux de la langue [...]. Un signifiant (même celui d'un nom propre) n'est pas composé de phonèmes, mais de phonèmes ordonnés, un signe n'est pas composé d'unités en lesquelles il peut se décomposer (unités qui seront par la suite appelées monèmes, morphèmes ou morphes, hyposèmes) mais d'unités ordonnées. Il est incontestable qu'avant tout, pour Saussure, il y a la matérialité sonore, justement la matérialité sonore, phonique, acoustique, qui implémente l'extérieur du mot, ce qui doit être invoqué solennellement comme principe, comme trait spécifique du langage [25].

Motivation et linéarité du mot. Voici les mots clés sur lesquels dorénavant nous nous concentrerons. Ces mots se marient parfaitement avec l'affirmation de Saussure concernant l'alignement des parties du mot selon un certain ordre : « Le caractère linéaire de la langue, c'est-à-dire l'impossibilité de prononcer à la fois deux éléments de la langue [26] ». Et ces mots concordent encore en plus avec la pensée aristotélicienne selon laquelle,

Le discours est une voix significative dont quelques parties, même lorsqu'elles sont séparées du reste, sont significatives aussi. [...] Je dis, par exemple, que le mot « homme » signifie quelque chose mais pas qu'il est ou qu'il n'est pas : il sera proposition affirmative ou négative si on ajoute autre chose. Une seule syllabe du mot « homme », par contre, n'est pas significative ; même dans le mot $\mu\upsilon\varsigma$ [mys] "rat" $\iota\upsilon\varsigma$ [ys] ne signifie rien, mais il est dans ce cas seulement une voix [pas une voix significative] [27].

Pour Saussure de la linéarité, « découle la nécessité, pour le mot, d'avoir un commencement et une fin, de ne pas se composer que d'éléments successifs [28] ». Donc, de se composer d'éléments successifs, ordonnés, composés dans une chaîne phonique engendrée par la voix significative $\kappa\alpha\tau\grave{\alpha}$ $\sigma\upsilon\nu\theta\eta\kappa\eta\eta\nu$ [kata suntheken]. Mais, pourquoi s'est-on si peu intéressé au principe de linéarité ?

À notre avis, pour deux raisons. La première est à rechercher dans l'attitude que le structuralisme classique a montré envers de l'étude du signe linguistique considéré comme une unité abstraite. La deuxième, conséquence directe de la première, celle de considérer les unités de la langue comme « unités formelles », sans aucune épaisseur, sans aucune connotation spécifique :

les éléments de la langue, comme on s'y attend d'ailleurs, ne sont pas des phonèmes au sens actuel de ce terme. Et en effet, ce que désigne ensuite l'expression de système linéaire n'est pas autre chose que cet ordre discursif [...] [29].

Mais en réalité Saussure, lui-même, nous rappelle que cet ordre est « forcément celui de chaque unité dans la phrase ou dans le mot (*signi-fer*) [30] ».

Le linguiste de Genève parle d'unités dans la phrase ou dans la parole. *Id est*, il se réfère à la linéarité du mot, à la linéarité de la langue et de la parole composée tout d'abord d'unités ordonnées par composition, significatives forcément. Unités dans la phrase et dans la parole ? Mais à quelles unités selon Godel se référerait Saussure ?

Procédons par ordre. Godel se réfère incontestablement à des unités qui produisent de possibles syntagmes. Et il le spécifie : « le caractère linéaire est donc avant tout le principe de l'assemblage syntagmatique [31] ».

Saussure, d'abord, autant que Godel, ensuite, confèrent, selon le principe aristotélicien, au caractère linéaire du signifiant une nature syntactico-compositionnelle. En effet, Godel parle de mettre ensemble des syntagmes.

Assembler avec ordre des syntagmes qui font partie de la langue, d'une structure où tout se tient. Godel, lui-même, comprend que ce procédé d'assemblage est *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken] (étant donné que « composer » et « assembler » sont synonymes). Quelle identité attribuer au terme unité ?

Saussure [32] fait du terme unité un usage au sens large : il l'utilise quand il parle des phonèmes (unités irréductibles, unités concrètes, unités élémentaires) [33], des syllabes (unités non linguistiques) [34], des syntagmes [35] et des groupes associatifs [36].

Et Godel affirme que les éléments de la langue ne sont pas des phonèmes au sens actuel de ce terme et souligne que « la phonologie saussurienne n'a de commun que le nom avec la science des systèmes phonologiques » [37]. Quel est le sens actuel ?

Évidemment, il s'agit d'une unité complexe et d'un faisceau immatériel de traits distinctifs phonologiques (Les *Merkmale* de Troubetskoï) :

Le phonème est donc conçu par Baudouin de Courtenay comme une représentation psychique abstraite des sons linguistiques. C'est, effectivement, la conception de Trubeckoj. Et, de ce point de vue, il est juste de dire qu'il y a une filiation Kruszewski-Baudouin-Trubeckoj dans laquelle Saussure occupe une place relativement limitée [38].

Cette conception ne correspond pas à celle du phonème comme « signalement » de Bühler. Cette conception sanctionne le principe de la linéarité sonore phono-acoustique par la conception du phonème comme une *nota* (au sens de Bühler [39]) de la langue et de la parole.

En effet, contrairement à Troubetskoï [40] qui conçoit le phonème comme une entité immatérielle composée par marques phonétiques, le phonème de Bühler est une unité matérielle qui laisse sa propre marque sur la physionomie phonique des mots.

La parole n'est pas composée de phonèmes mais de phonèmes ordonnés qui créent non des « grognements » comme dirait Martinet [41], mais une voix significative *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken]. Comme dans la linguistique aristotélicienne, cette expression n'est pas un procédé initial mais final ; il résulte de procédés phono-articulatoires qui impliquent seulement les signes articulés susceptibles de signifier quelque chose car ils sont le fruit d'un assemblage au-dedans de ce procédé naturel appelé *φωνή σημαντική* [phoné semantiké] (un cri de douleur est aussi une voix significative mais non articulée).

En effet, Godel soutient,

D'emblée, on mettra à part les unités phoniques: [...] elles ne sont pas de signes. [...] Il en est tout autrement des unités linguistiques, "ces unités qui sont les signes" [42].

La perplexité de Godel, sur l'identification matérielle de ces unités est vérifiable dans ce passage aussi :

Il peut paraître singulier que Saussure, en le signalant, ait négligé de l'expliquer par la constitution même de l'image acoustique: si un signe complexe (*signi-fer*) existe non seulement par des éléments significatifs, mais aussi par leur séquence, chacun de ceux-ci, à son tour, est déjà formé d'un certain nombre d'unités irréductibles, alignées dans un ordre immuable. La séquence semble même avoir, dans ce dernier cas, un rôle différenciatif plus marqué: on n'a pas de peine à trouver des paires de mots qui ne sont différenciés que par l'ordre des sons: *île, lie, poule, loupe; tour, trou*, etc. Au contraire, une opposition fondée sur une différence dans l'ordre des éléments significatifs n'est guère concevable, car

on pourra toujours contester l'identité d'éléments qui occupent dans le mot des positions différentes: *re* -et -*re* (dans *re-prend-re*, *re-vend-re* etc.) ne sauraient être identiques comme le sont les deux *l* de *local* [43].

Les éléments de la langue ne sont pas, selon Godel, des phonèmes (unités et faisceau de marques distinctives) au sens actuel du terme. Alors ? Quelle identité attribuer à ces éléments ? Nous sommes en présence d'un brillant équivoque, heureusement dévoilé par De Mauro :

Pour ce qui concerne la définition de phonème [...]. Et, comme nous l'avons souligné, c'est à partir d'elle que s'est développé ce que nous pourrions appeler, si le respect dû à ses participants ne nous en empêchait, une comédie des équivoques [44].

L'équivoque consiste dans un emploi terminologique différent de la part de Saussure de la notion de phonème [cf., *ibidem*]. Saussure appelle phonème l'entité phonétique et pas l'unité irréductible. Pas « l'unité fonctionnelle, mais le son, entité purement phonétique » [45]. *Id est*, l'entité phono-acoustique : le segment phonique.

L'équivoque porte Jakobson à :

À la conception du phonème (et plus généralement du signifiant) comme ensemble de caractères phonico-acoustiques qui, dans les réalisations phonétiques, restent constants pour éviter toute confusion avec d'autres éléments du système. Le phonème, et plus généralement l'entité signifiante, perd alors le caractère de forme pure pour assumer le caractère « d'abstraction phonétique [46] ».

Il est clair que Saussure, avec le terme « phonème » se réfère aux unités/entités de la chaîne parlée, dans sa réalisation phonique concrète. Il se rend compte de l'impossibilité d'opérer *in abstracto*. Dans son cours, il évite de parler de phonèmes quand il veut se référer aux unités irréductibles du signifiant linguistique composé par des unités qui sont un « pur schéma formel dénué de toute conformation phonique précise et, par conséquent, impossible à abstraire des réalisations phoniques » [47].

Aux dires de Saussure – auxquels nous adhérons – il s'agit d'unités phonémiques qui ne peuvent se décomposer mais qui peuvent s'assembler pour signifier, formant une structure, une Gestalt (une totalité organisée et pas une *coacervatio*) *in praesentia*.

Contrairement à ce qu'affirme Godel et le structuralisme classique, ces unités ne constituent pas des entités *in absentia*. Par suite, nous convenons avec De Mauro [cf. *supra*, 7] que ces unités sont les phonèmes, c'est-à-dire des unités ordonnées, éléments successifs assemblés *κατὰ συνθηκην* [*kata suntheken*] “par composition” et non par convention, selon le principe de l'assemblage syntagmatique, c'est-à-dire un principe syntactique compositionnel.

Le fait que Saussure ne conçoive pas le phonème comme une entité purement psychique, est confirmé par ces mots de Godel : « le son articulé n'est pas régi seulement par les lois acoustiques, mais ressortit à la psychologie, comme image psychique » [48]. Et Saussure poursuit ainsi :

Une image acoustique est associée à un concept. Or l'image acoustique n'est pas le son matériel, mais l'empreinte psychique de ce son [...], matérielle au sens de sensorielle, fournie par le sens, mais non de physique [49].

Pour Saussure, le phonème est donc une unité d'articulation mais elle ne se définit pas uniquement par ses caractéristiques articulatoires. Le phonème est la somme des impressions acoustiques et des mouvements articulés, unité entendue plus unité parlée. Les sons vocaux, comme il avait l'habitude de définir ces formes, sont l'association de deux éléments : le fait acoustique plus le fait articulatoire.

À savoir, un mariage de la forme et de la substance (au sens où la langue est forme et la parole substance) dont la chaîne phonique se compose. Alors, à nouveau, de quelles unités parlons-nous ?

L'unité concrète est l'une des deux faces du phonème, la partie perceptive, tout comme elle est l'une des faces du signe linguistique :

Aucun texte, d'ailleurs, n'autorise à croire ou à prétendre que la définition du signe ait jamais impliqué, pour Saussure, l'indivisibilité du signifiant. Si la notion d'unité coïncide avec celle de signe, quelle est alors la raison de cette double dénomination? [50]

La raison réside dans le fait que,

L'unité concrète (et c'est le seul trait commun qu'on puisse lui trouver avec l'unité phonique) se définira donc comme un élément délimitable : c'est le signe, en tant que son signifiant convient avec une certaine "tranche auditive" [51].

Mais,

La délimitation des unités, postulée par le caractère linéaire du discours, ne saurait toutefois se confondre avec l'analyse de la chaîne phonique, qui à elle seule n'aboutit qu'à des unités non linguistiques : syllabes et phonèmes [52].

Pourquoi donc contester l'identité des éléments qui occupent dans la parole des positions différentes ?

Simplement, et c'est nous qui le disons, parce qu'on fait alors abstraction du signe linguistique, en opérant dans un contexte purement formel, avec une unité linguistique qui est à moitié forme et à moitié pure substance perceptive, « tranche auditive ». On a inséré le signe linguistique dans la réalité psychique des locuteurs, mais pas dans la réalité psychophysique ou, comme nous le verrons, physiologique des parlants.

En effet, l'étude des phonèmes n'est possible pour Saussure que dans la parole où se construit matériellement la chaîne acoustique. « De là les définitions de la phonologie : étude du mécanisme de la parole [...], physiologie de la parole, analyse des sons de la parole » [53].

Pourquoi *re-* et *-re* (dans *re-prend-re*, *re-vend-re*, etc.) ne devraient pas être identiques ? Ils sont analogues. Ils montrent tous les deux la même saillie perceptive, ils sont des signalements d'une physionomie phonique qui, pour nous Italiens, est familière dans *ri-* et *-ri* de *riprendere* et *rivendere*.

Pour les latins *reprehendere* et *revendere*, pour les anglais est *re-take*, etc.

Le fait que Godel considère le signe linguistique comme une unité abstraite est confirmé par ces mots :

On ne doit pas perdre de vue que, pour lui [Saussure], l'analyse phonologique n'atteint pas la réalité linguistique. Il importe peu que, dans *a/p/o/d/e/i/k/t/o/s/*, les unités de son soient distinctes : elles le sont aussi bien dans un segment découpé au hasard, */podei/* ou */ikto/* par exemple [54].

Et Saussure légitime la pensée susnommée,

Que sont nos idées, psychologiquement, si on fait abstraction de la langue? Elles n'existent <qu'à l'état> que sous une forme amorphe [...]. Prise en elle-même, la masse dégagée de la langue représente une nébuleuse, où on ne saurait rien distinguer dès l'origine [55].

Ce n'est pas un mystère que Saussure professait une conception immatérielle de la langue, mais la citation qui suit sanctionne, contrairement à ce que l'on pense généralement, le fait qu'il considérait la substance phonique comme partie intégrante du langage, des paroles. Et qu'il attribuait au principe de la linéarité sonore une nature syntaxique compositionnelle parce qu'une phonie n'est pas un ensemble casuel d'unités mais une chaîne ordonnée de phonèmes :

Prenons maintenant le mot privé de vie (sa substance phonique) : forme-t-il encore un corps organisé? A aucun titre, à aucun degré. De par le principe central que la relation du sens au sôme (σῶμα [soma] : corps) est arbitraire, irrémisiblement, il arrive que ce qui était tout à l'heure *αποδειχτος* [apodeiktos] n'est plus que une masse amorphe *a+p+o+d+e* () [56].

Est-ce que des unités comme /podei/ ou /ikto/ peuvent engendrer une voix significative *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken] ? Ou sont-elles plutôt des grognements quelconques d'animaux ? Ce qui rend nos unités distinctives est le fait de composer, de produire une voix significative articulée. De maintenir un certain ordre. Et il ne pourrait pas en être autrement, dans la séquence *a/p/o/d/e/i/k/t/o/s*. En effet,

Le discours est une voix significative dont quelques parties, même lorsqu'elles sont séparées du reste, sont significatives aussi. [...] Je dis, par exemple, que le mot « homme » signifie quelque chose mais pas qu'il est ou qu'il n'est pas : il sera proposition affirmative ou négative si on ajoute autre chose. Une seule syllabe du mot « homme », par contre, n'est pas significative ; même dans le mot *μυς* [mys] "rat" *ῥυς* [ys] ne signifie rien, mais il est dans ce cas seulement une voix [pas une voix significative] [57].

À notre avis, donc, tous les mots, même les plus absolument arbitraires en eux-mêmes, sont motivés, car tous font partie d'un système solidaire de signifiés et de signes comme totalité dans la langue, dans les syntagmes et surtout dans la parole.

L'assemblage syntagmatique est-il l'assemblage de phonèmes et d'unités ordonnées ou d'unités fonctionnelles et irréductibles au sein duquel le signifiant ou le syntagme peuvent se décomposer ?

Et nous ne sommes même pas d'accord sur le fait que,

Saussure, n'a donc retenu, du caractère linéaire, que l'aspect qui seul l'intéressait : l'aspect grammatical. Dans un signe simple, quel qu'il soit (mot indécomposable, préfixe, désinence, etc.), l'ordre des unités irréductibles n'est certes pas libre ; mais il ne joue aucun rôle dans le mécanisme de la langue. Ce mécanisme consiste en effet dans la possibilité de reproduire ou de créer des assemblages des unités significatives – donc, en principe, des syntagmes [58].

Et nous ne partageons pas l'idée que,

[...] C'est seulement de façon accidentelle que l'analyse linguistique descendra jusqu'aux unités de son, et là encore se vérifiera le caractère linéaire de la langue [...] [59].

Ce procédé de composition phonique adviendrait-il de façon accidentelle ? La réponse serait affirmative seulement si nous considérons le signe linguistique comme partie de la réalité psychique et pas psychophysique des locuteurs. L'analyse phonologique concerne-t-elle l'analyse linguistique seulement de façon accidentelle ? Certes, mais seulement si on considère le phonème comme unité formelle et pas substantielle.

La citation qui suit atteste que Godel considère le phonème comme une entité psychique et pas psychophysique :

Donc, le principe de linéarité, qui régit l'assemblage des unités, permet également, entre des signes ou des séries de signes opposables, un jeu de différences à l'intérieur des signifiants. Dans ce cas, et là seulement, l'ordre linéaire des "phonèmes" entre en considération pour l'analyse linguistique. La phonologie moderne ne s'en tient plus au "phonème", unité déjà complexe, dans laquelle on ne doit voir qu'un faisceau de "traits pertinents" [60].

Ipsa facto, la lecture des passages suscités nous conduit directement au nœud de la question et de nos réflexions. Voici ce que Saussure entend par signes et par unités et ce que le linguiste pense de la relation entre unité et signe :

Signe dénote l'entité linguistique en ses caractères sémiologiques généraux, en ce qu'elle a de commun avec une lettre, un signal, un geste du code des sourds-muets, etc. ; unité connote les deux caractères spécifiques du signifiant : linéarité de la substance sonore ; indétermination préalable des segments significatifs [...] [61].

Saussure invoque la matérialité sonore phono-acoustique, qui active la physionomie extérieure du mot comme principe syntactico-compositionnel, comme trait spécifique du langage.

L'ordre phonique n'est pas exclu du discours avancé sur la délimitation des unités au nom du caractère linéaire de la langue. On peut discerner dans la chaîne phonique des articulations correspondant aux phonèmes qui font office de signalements des mots. Phonèmes ordonnés qui créent une voix significative, fruit de la *compositio* et d'un procédé phono-articulatoire qui ne peut certainement pas être d'ordre purement conceptuel.

Beaucoup de gens n'ont pas compris le fait que,

Saussure appelle *phonème* l'entité matérielle, et non pas formelle, cernable non pas sur le plan de la *langue*, mais dans les *paroles* [...] et ajoutons que, contre les intentions de Saussure, la linguistique structurale a continué à utiliser le terme *phonème* (et ses correspondants dans d'autres langues) pour désigner les unités fonctionnelles minima [62].

Et en effet, justement dans les mots *συνθηκην* [suntheken] et *articulus* réside le point commun entre Aristote et Saussure. Quand parle-t-on de langage articulé ?

[...] Voyons ce terme: *articuler* (D) <Est-ce> proférer d'une façon distincte? <C'est là un > sens dérivé. Sens fondamental (S): le terme [...] peut s'entendre de deux façons [...]: 1° Il dérive du mot *articulus* "un membre, une partie (J), une subdivision dans une suite de choses", d'où subdivision dans les syllabes (S); 2° Il se peut qu'on fasse allusion à la chaîne significative, au démembrement de ses parties [...]; division dans la chaîne significative [...] [63].

Les définitions ci-dessus ne laissent-elles pas entendre que, d'une part, les mots sont des totalités phoniques composées et articulées parce qu'elles sont formées de parties, et d'autre part, ces totalités phoniques sont le résultat d'un procédé génératif de composition phonique parce qu'elles sont composées de parties ? S'il en était ainsi, aucune des parties qui concourent à former le nom-mot n'aurait un signifié autonome.

La voix devient mot seulement à la fin d'un procédé de composition phonique appelé *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken]. La voix est naturelle mais le procédé de signification obtenu par la *compositio* d'unités ordonnées, les phonèmes, n'est pas par convention. Ce procédé d'assemblage des mots ne peut pas être le résultat d'un « hasard téléologique », d'un accord stipulé entre sujets (la convention), autrement les procédés analogiques, les similitudes entre signes et les mutations d'un état de langue à l'autre ne jouiraient pas d'une explication logique.

Le rapport entre un signifiant comme le latin *equus* et l'indoeuropéen **ekwo-s*, le grec *ἵππος* [*hippos*], l'ancien indien *á-śva-h*, l'ancien irlandais *each*, l'anglo-saxon *eoh*, le tocharien *A yuk* est-il une convention parce qu'ils proviennent de la même racine **ekwo-* ?

Regardons ces physionomies phoniques : elles sont toutes différentes mais elles partagent toutes certains traits, elles ont des caractéristiques communes croisées, ce qui détermine des sous-ensembles qui peuvent se chevaucher pour certains traits et pas pour d'autres. Est-ce pour autant dû au hasard ou par pure convention ? L'histoire individuelle de chacune de ces physionomies les différencie mais leur origine commune les rassemble. Pourquoi les divergences pourraient-elles s'expliquer par des règles combinatoires phonétiques logiques, et pourquoi dans le même temps, la racine originelle se verrait-elle refuser cette même explication ? Et les traits dont nous parlons sont les phonèmes, qui ne sont pas disposés aléatoirement, et qui font office de signalements. Ces « traits sémantiques » en commun sont le résultat du principe de la linéarité de la substance sonore qui, en diachronie, a annulé la liberté de ces signes linguistiques. Le besoin d'expressivité, qui dans ce cas s'illustre dans l'aptitude des locuteurs de diverses langues, à assimiler et à rechercher tout ce qui est iconique (parce que pour eux, c'est la démarche la plus naturelle), est le « principe roi » selon nous parmi les besoins linguistiques, et il est fils du caractère motivé du signe.

Les séquences de phonèmes ordonnés, dont est construite la parole, à travers lesquelles nous découvrons les physionomies phoniques des mots, ne sont pas conventionnelles mais naturelles comme la voix est naturelle, comme les besoins linguistiques des locuteurs sont naturels, tout comme est naturelle la nécessité du parlant de composer intentionnellement de façon articulée les sons de la langue en paroles en partant de l'exigence de rechercher, recréer, à chaque fois, une certaine régularité systématique dans la langue et dans son usage concret.

Le signifiant suit sa téléologie linéaire, Saussure dirait sa linéarité ; le procédé de dérivation d'une langue à l'autre, comme celui qu'on a cité concernant la racine indoeuropéenne **ekwo-*, n'est pas en réalité seulement un problème de linguistique historique mais aussi et surtout un problème de linguistique générale.

D'une part, la linguistique constate les changements, les lois phonétiques différemment appliquées d'une langue à l'autre, par exemple : l'articulation /Kw/ indoeuropéenne est devenue /p/ en grec en suivant la loi d'Ascoli sur les vélaires ; d'autre part, et c'est la chose la plus intéressante, il convient de se demander pourquoi la racine indoeuropéenne *ekwo- s'est perpétuée jusqu'à nos jours, en se composant dans des signifiants divers mais en utilisant les mêmes signalements.

Qu'est-ce qui a poussé le locuteur latin ou italien (cf., *equo*) à adopter cette racine dans son propre répertoire lexical ? Quelle motivation a conduit une communauté linguistique entière à imiter régulièrement ou à assimiler un mot d'une autre langue ?

C'est le concept de motivation que nous voulons proposer : une motivation *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken] dirait Aristote, qui révèle le rapport nécessaire, dirait Benveniste, non seulement entre signifiant et signifié mais entre signe, masse et espace linguistique buccal.

On oublie souvent que le signe linguistique n'existerait pas sans un appareil de production (appareil phonatoire) et sans un appareil de réception (appareil acoustique). En ce sens, et c'est notre conviction, le signe linguistique est motivé, et il trouve sa motivation dans les besoins linguistiques des locuteurs (par exemple, le besoin d'expressivité et d'assimilation qui garantissent l'identité sonore entre deux signifiants). Dans l'intention d'activer ce procédé de composition nécessaire à l'identification et à la création de physionomies phoniques, liées entre elles par une relation nécessaire, consubstantielle, comme le lien qui unit une fratrie.

Chez Saussure, le concept de l'arbitraire, comme celui de la langue, trouvent leurs limitations dans le temps et la « masse parlante », dans la dimension psychophysique qui, seulement après la mort de Saussure, a été prise en considération – au moins en partie – dans les études de linguistique et de phonétique post-structuralistes.

Nous pensons que la manière dont les signes se transforment est arbitraire, à cause des contingences historiques, culturelles et anatomiques, mais nous ne pensons pas que la façon dont les signes se constituent soit arbitraire.

Aristote et Saussure étaient-ils vraiment convaincus par la conception conventionnaliste du langage ? Pourquoi alors Saussure exhortait-il les linguistes à rechercher les limitations de l'arbitraire ? Et pourquoi les inviterait-il à se concentrer sur la phonologie combinatoire et à montrer un plus grand intérêt pour les lois qui règlent la combinaison des phonèmes ? Quel loi ou principe invoquer ? Selon nous, cette loi ou ce principe est peut-être la composition : *κατὰ συνθηκην* [kata suntheken].

La langue est forme mais sa réalisation dans la chaîne parlée est substance. Cette réalisation est le fruit d'un procédé intentionnel, un procédé mental : la composition, par laquelle la forme phonique de la langue prend vie.

References

[1] "Sui primi quattro capitoli del *De Interpretatione* e sulla espressione *κατὰ συνθηκην* che vi ricorre tre volte". LO PIPARO F., *Aristotele e il linguaggio. Cosa fa di una lingua una lingua*, Roma-Bari, Laterza, 2003, p. 71, 237 p.

[2] "Per posizione". AMMONIUS, in *Aristotelis "De Interpretatione" Commentarius*, edidit Adolfus Busse, *Commentaria In Aristotelem Graeca*, vol. IV, Parte V, Berlin, 1897, pp. 30:31-32.

[3] [...] Che gli *ὀνόματα*, "nomi, parole", significhino *κατὰ συνθηκην*, cioè che siano composti e articolati (in opposizione al grido delle belve, significativa sì, ma globalmente, senza articolazione in parti), fu inteso nel senso che gli *onómata* significano (tradusse Boezio) *ad placitum* "per decreto", per una convenzione. È nata così l'idea e teoria dell'arbitrarietà convenzionale, che dal mondo antico attraverso il Medioevo, è giunta fino all'età moderna e a noi. Essa è presente nella nozione del legisegno proposta da Peirce e si affaccia nelle stesse lezioni di Ferdinand de Saussure da cui fu tratto il *Corso di Linguistica generale*, lezioni in cui si prospettano tuttavia altre e differenti idee di "arbitrarietà". DE MAURO T., *Lezioni di linguistica teorica*, Roma-Bari, Laterza, 2008, p. 54, 137 p.

[4] "Se esaminiamo queste parole [...] italiano "andare" e i suoi corrispettivi in altri stati di lingua: *andare* per l'italiano, *ire* per il latino, *baínein* per il greco, *to go* per l'inglese, *menni* per l'ungherese, *yuku* per il giapponese [...], soltanto in un caso (naso, nasus, nose) scorgiamo qualche somiglianza, ma negli altri troviamo radicali differenze di forma significativa. Quadri fattuali del genere, presenti già ai dotti greci nel V secolo a.C., li spinsero a sentenziare che "la parola cane non morde" e che il

rapporto tra referente e forma del significante non è regolato per "natura", *phúsei*, ma per una legge, *nómo*, o per un accordo, *théseis*" [*ibidem*].

[5] PARDO V., "Discordances dans le corp du langage: quand l'arbitraire devient "motivation phonique-compositionnelle", in *Studia Universitatis Babeş Bolyai Philologia*, Revue de l'Université de Cluj (Roumanie), 12 p., à paraître en novembre 2010.

[6] DE MAURO T., *La fabbrica delle parole*, Torino, Utet, 2005, p.131, 267 p.

[7] [*Ibidem*, p.127].

[8] "Istituzionale". Lo Piparo lui-même, glose que la première interprétation du boécienne *secundum placitum* en termes de « institutionnel » se doit à Thomas d'Aquin. [Lo PIPARO, *Op. Cit.*, 71].

[9] "*secundum placitum, idest secundum institutionem humanam a beneplacito hominis procedentem. Et per hoc differt nomen a vocibus significantibus naturaliter, sicut sunt gemitus infirmorum et voces brutorum animalium*". D'Aquino T., *DI*: I, IV, 41, In *Aristotelis libros, "Peri Hermeneias" et "Posteriorum Analyticorum" Expositio, cum textu et recensione leonina*, cura et studio R. M. Spiazzi, Marietti, Torino, 1955".

[10] "Lingue come il latino o l'italiano, lessicalizzando in maniera differente i due campi semantici, costringono i rispettivi parlanti a scegliere volta per volta o l'uno o l'altro significato. In *συν-θηκην* invece, le due accezioni mantengono una forte capacità di richiamarsi a vicenda. Parlanti e scriventi dell'antica Grecia potevano, se volevano, enfatizzare una accezione piuttosto che l'altra ma la lingua nella quale pensavano consentiva loro di usare i termini *συν-θηκην* e *συν-τιθημι* in modo da non essere obbligati a distinguerle" [LO PIPARO, *Op. Cit.*, 74].

[11] Les citations du *De Interpretatione* seront traduites en français par nos soins à partir de la version italienne. "Il nome è certamente voce che significa *κατὰ συνθηκην* e senza determinazione temporale, nessuna parte della quale significa se separata dal resto. Nel nome *χάλλιππος*, infatti, la parte - *ιππος* [cavallo] non significa per se stessa nulla, diversamente da quanto accade nella frase *χαλὸς ιππος* [bel cavallo]. Nei nomi semplici ciò non si verifica come nei nomi composti. Nei primi, infatti, la parte non significa in alcun modo, nei secondi tende alla significazione ma, separata dal resto, non significa nulla come accade nel nome *επαχτροχελῆς* [nave da corsa] alla parte - *χελῆς* [veloce]". ARISTOTELE, *De Interpretatione*, sous la direction de E. Riondato, Padova, Antenore editore, 1957, 16à 19-26, 53 p.

[12] "*κατὰ συνθηκην* viene tradotto *sic et simpliciter* con "convenzionale" è giocoforza riconoscere una incongruenza tra l'enunciazione della tesi ("la parola è voce che significa convenzionalmente") e gli argomenti con cui la tesi viene puntellata. I concetti che Aristotele collega col termine teorico *κατὰ συνθηκην*. sono due ed entrambi non hanno una relazione diretta e immediata con la convenzionalità" [Lo PIPARO, *Op. Cit.*, 77].

[13] "Le parole sono totalità foniche composte ed articolate in quanto sono formate da parti. In termini più correttamente aristotelici: le parole, essendo composte di parti, sono il risultato di un processo generativo di composizione fonica". Nessuna delle parti che concorrono a formare il nome-parola ha significato autonomo. La voce diventa parola solo alla fine di un processo di composizione fonica chiamato *κατὰ συνθηκην*" [*ibidem*, 78].

[14] "L'espressione *κατὰ συνθηκην* nel testo viene correlata a due fenomeni che nella linguistica aristotelica sono concettualmente inseparabili: i processi generativi fono-articolatori delle voci che sono parole; i processi generativi della significatività delle voci parole" [*ibidem*, 79].

[15] "la significatività *κατὰ συνθηκην* delle voci-parole non è derivabile dalle loro parti costituenti, nemmeno nel caso in cui le parti costituenti, sono esse stesse voci-parole. Il significato verbale è risultato finale e non dato iniziale: è il fine ultimo del processo generativo articolatorio e non è identificabile con nessuna delle parti articolatorie singolarmente prese" [*ibidem*].

[16] "Il nome è *κατὰ συνθηκην*: nessuno dei nomi è per natura ma quando [X] diventa simbolo dal momento che anche i suoni che non sono lettere, come ad esempio quelli degli animali non umani, mostrano qualcosa ma di essi nessuna parte è nome" [*DI* 16à 26-29].

[17] Eugenio Coseriu, "το εν σημαίνει". *Significato e designazione in Aristotele*, "Agorà", IX, 24-25 (1981), pp. 5-13, già pubblicato in "Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung", 32-4 (1979), pp. 432-437.

[18] "Il passo inizia con una lapidario το δε κατὰ συνθηκην che è parafrasabile con "adesso vi do la spiegazione di ciò che ho voluto dire quando ho definito il nome con quella particolare voce che, oltre ad essere significativa, è anche κατὰ συνθηκην". È pertanto chiaro che, quando Aristotele spiega il κατὰ συνθηκην dicendo che questa caratteristica si ottiene quando X diventa simbolo, l'incognita X non può essere che la voce significativa e solo ad essa la caratteristica delimitante κατὰ συνθηκην può essere attribuita" [Lo PIPARO, *Op. Cit.*, 83].

[19] "La parola "simbolo" - sostiene Aristotele- è una particolare voce significativa che risulta da uno specifico processo generativo indicato dall'espressione κατὰ συνθηκην e che ancora bisogna precisare" [*ibidem*, 87].

[20] "Infatti anche i suoni che non sono lettere come quelli degli animali non umani mostrano qualcosa ma di essi nessuna parte è qualificabile come parola [DI 16a 26-29].

[21] SAUSSURE F. de, [1922] *Cours de Linguistique générale*, publiée par Charles Bally, Albert Sechehaye, Paris, Payot, 1955 (1^{ère} éd. 1922), p. 181, 331 p.

[22] [*ibidem*].

[23] "E di segni composti in una lingua ce ne sono tanti. Certo, un margine di arbitrarietà resta: quantomeno nel modo in cui si determina la composizione. Il numerale che in francese si compone come *neuf*, nella scrittura in caratteri romani si compone come IX; il numerale che in francese si compone come *soixante-dix* in italiano si compone come *settanta*. Dunque alla base dell'arbitrarietà relativa c'è l'idea di composizionalità". PRAMPOLINI M., *Ferdinand de Saussure*, Roma, Meltemi, 2004, p.106, 212 p.].

Pour une étude étymologique et motivée des numéraux, voir : SAFFI S., « Étymologie des numéraux cardinaux et ordinaux italiens » in *Studia Universitatis Babeş-Bolyai Philologia*, Revue de l'Université de Cluj, 2008, n°1, pp. 247-266 ; réédité in SAFFI S., *Etudes de linguistique italienne. Approches synchronique et diachronique de la psychosystématique de l'italien*, Cluj-Napoca, Presa Universitară Clujeană, 2010, pp. 59-77.

[24] [SAUSSURE, *Op. Cit.*, 182].

[25] "Il compito della linguistica è studiare le "limitations de l'arbitraire" le quali riguardano non solo le parole relativamente motivate, ma tutte le parole, anche le più assolutamente in sé arbitrarie, in quanto tutte sono parti di un sistema di solidarietà dei *signifiés* e dei *signes* come totalità nella langue e nei possibili sintagmi[...]. Nasce l'idea che la specificità stia nella *linearité du mot*, anzi della *langue*[...]. Un significante (anche quello di un nome proprio) non è fatto di fonemi, ma di fonemi ordinati, un segno non è fatto di unità in cui possa decomporsi (quelle che poi saranno dette *monemi*, *morfemi* o *morfi*, *iposemi*) ma di unità ordinate. Pare indubbio che a tutta prima per Saussure sia la materialità sonora, proprio la materialità sonora, fonico-acustica, che implementa l'esterno del *mot*, ciò che va invocato, e solennemente, come *principe*, come tratto specifico del linguaggio". DE MAURO T., *Saussure in cammino*, « CFS » LIX , 2007, pp. 41-54.

[26] [SAUSSURE, in GODEL, 1966, 170].

[27] "Il discorso è voce significativa di cui alcune parti, anche se separate dal resto, sono pure significative. [...] Dico, ad esempio, che "uomo" significa qualcosa ma non che è o che non è: sarà proposizione affermativa o negativa se qualche altra cosa viene aggiunta. Non è invece significativa una sola sillaba della parola "uomo"; nemmeno nella parola *μυς* "topo" l'υς significa ma è in questo caso soltanto voce" [DI 16b-26-33].

[28] [SAUSSURE, in GODEL, *ibidem*].

[29] GODEL R., *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure*, Droz, Ginevra, 1966, p. 203, 282 p.

[30] [SAUSSURE, in GODEL, *ibidem*].

[31] [GODEL 1966, 204].

[32] [SAUSSURE, *Op. Cit.*, 168].

- [33] [*ibidem*, 59-60, 63, 68-69].
- [34] [*ibidem*, 117].
- [35] [*ibidem*, 168].
- [36] [*ibidem*, 209].
- [37] [GODEL 1966, 160].
- [38] “Il fonema è dunque da Baudouin de Courtenay concepito come rappresentazione psichica ricavata per astrazione dai suoni linguistici. È, effettivamente, la concezione di Trubeckoj. E, da questo punto di vista, è giusto dire che si ha una filiazione Kruszewski-Baudouin-Trubeckoj in cui Saussure ha parte relativamente scarsa” [De Mauro T., in Saussure [1922], 1972, n.111]. SAUSSURE F. de , [1922], *Course de linguistique générale*, publié par C. Bally et A. Sechehaye, Paris, Payot, édition critique préparée par T. De Mauro, 520 p.
- [39] BÜHLER K., *Sprachtheorie. Die Darstellungsfunktion der Sprache*, Jena, Fischer, (trad. italienne *Teoria del linguaggio. La funzione rappresentativa del linguaggio* Roma, Armando, 1983) 1931, 434 p., pp. 28-38; 1934, 94-97.
- [40] TRUBECKOJ N., *Rapport de M.N. Trubeztkoj*, in *Actes du deuxième congrès international des linguistes* (Genève 25-29 août 1931), Paris, Librairie d'Amérique et d'orient- adrien Maisonneuve, pp. 120-125.
- [41] MARTINET A., *A functional View of Language*, Oxford, Clarendon Press; tr.italienne *La considerazione funzionale del linguaggio*, Bologna, il Mulino, 1965, 330 p., pp. 45-46.
- [42] [GODEL 1966, 208].
- [43] [GODEL 1966, 204].
- [44] “Per quanto concerne la definizione di *phonème* [...]. E, come si è ivi accennato, appunto partendo da questa definizione si è svolta quella che, se non lo impedisse il doveroso rispetto per i partecipanti, si potrebbe definire una commedia degli equivoci” [De Mauro T., in Saussure [1922] 1972, n.115].
- [45] "Non l'unità funzionale, ma le *son*, entità puramente fonetica" [*ibidem*].
- [46] [...] Alla concezione di *phonème* (e più in generale di *significante*) come insieme di caratteri fonico -acustici che, nelle realizzazioni foniche, sono costanti per impedire le confusioni con altri elementi del sistema. Il fonema, e più in generale l'entità *significante*, perde allora il carattere di forma pura per assumere il carattere di "astrazione fonetica" [*ibidem*].
- [47] "Puro schema formale privi di qualsiasi precisa conformazione fonica e, pertanto, non ricavabile per astrazione dalle realizzazioni foniche" [*ibidem*, n.111].
- [48] [GODEL 1966, 161].
- [49] [SAUSSURE, in GODEL 1966; *ibidem*]. Aujourd'hui, les découvertes en neurosciences comme les neurones miroirs de Giacomo Rizzolatti et Corrado Sinigaglia, questionnent la délimitation entre compréhension sensorielle et compréhension motrice: RIZZOLATTI G., SINIGAGLIA C., *Les neurones miroirs*, Paris, Odile Jacob, 2008, 236 p. Voir aussi SAFFI S., *La personne et son espace en italien*, Limoges, Lambert-Lucas, 2010, 245 p.
- [50] [GODEL 1966, 210].
- [51] [*ibidem*, 211].
- [52] [*ibidem*, 212].
- [53] [*ibidem*,161].
- [54] [*ibidem*, 204].
- [55] [SAUSSURE, in GODEL 1966, 213].
- [56] [SAUSSURE, in GODEL 1966, *ibidem*].
- [57] [DI 16b-26-33].
- [58] [Godel 1966, 204].
- [59] [*ibidem*, 205].
- [60] [*ibidem*].
- [61] [SAUSSURE in GODEL 1966, 214].

[62] "Saussure denomina fonema l'entità materiale, non formale, reperibile non sul piano della *langue*, ma nelle *paroles* e aggiungiamo che, contro le intenzioni di Saussure, la linguistica strutturale ha continuato a utilizzare il termine fonema (e i suoi corrispettivi nelle altre lingue) per designare le unità funzionali minime" [De Mauro T., in Saussure 1922; tr. it. 1967, n.111].

[63] [SAUSSURE in GODEL 1966, 213]

